

célébration de la hauteur vertigineuse des constructions, aussi bien chez Stace pour le palais de Domitien, chez un panégyriste anonyme pour les constructions de Constantin à Trèves, ou encore chez un Heinrich Wefing, auteur d'une monographie sur la chancellerie berlinoise.

L'Auteure commence donc son enquête par l'examen du palais de Domitien, de son inauguration en 92 ap. J.-C. jusqu'à la fin du troisième siècle. Elle observe que le palais était accessible soit par le *clivus Victoriae*, soit par le *clivus Palatinus*, où l'entrée sur l'esplanade était solennisée par un arc presque disparu. Elle insiste sur la présence militaire qui devait ici assurer le strict contrôle des visiteurs. Ces derniers voyaient alors une imposante façade, dont les ailes, en particulier la «basilique», devaient culminer, selon l'Auteure, à plus de vingt-trois mètres de hauteur (elle cite le pan de mur du côté Nord-Ouest, mais fait sans doute allusion au côté Nord-Est, dont l'angle n'est conservé qu'à une hauteur d'un peu plus de seize mètres), tandis que le bâtiment central dominait l'ensemble, avec le fronton que l'on restitue et qui devait lui donner l'aspect d'un temple. A quoi il faut ajouter un podium haut de six mètres, sans accès direct, ce qui devait renforcer encore l'imposante majesté de ces constructions. Un portique en façade annonçant, nous explique l'Auteure, le thème de la «loggia» et permettant à l'empereur et à sa suite de se présenter au public massé en contrebas à partir d'un lieu inaccessible. On sait que la restitution de ce secteur de représentation du palais flavien est soumise à controverses, et la restitution proposée par Cairolì F. Giuliani d'après un sesterce de l'époque de Domitien (*Mitt. DAI Rom* 84, 1977, 91–106), même si elle apparaît jusqu'à ce jour comme la plus satisfaisante, n'est pas sans présenter des difficultés (le sesterce ne montre pas, en particulier, le portique de façade). L'Auteure argumente son scepticisme dans sa note 25 en disant que »besonders der pavillonartige Aufbau in Form eines Tempels erscheint wenig glaubwürdig, statisch so nicht realisierbar und wäre architektonisch ohne Parallelen«. Mais il y a au moins un édifice qui présente le même aménagement sans, semble-t-il, souffrir de problèmes de statique et qui constitue un parallèle exactement contemporain aux édifices restitués par Giuliani: c'est le monument figuré sur le sesterce de Domitien!

Wulf-Rheidt cite la recherche récente, qui situe l'accès de ces bâtiments du palais par ce que Helge Finsen a appelé le «no man's land», un espace contigu au «lairaie», et qui a été restitué sous la forme d'une esplanade ornée d'un système de colonnes situées juste en avant de l'enceinte, selon un dispositif qui rappelle celui de l'*oecus corinthius* (c'est moi qui suggère ce rapprochement) et qui, note l'Auteure, a été mis en œuvre par Domitien pour l'architecture de son forum, inauguré après son assassinat par son successeur Nerva. En accord avec les propositions de Paul Zanker, Madame Wulf-Rheidt imagine que les invités, même s'ils n'avaient pas accès à tous les espaces du palais, en me-

Ulrike Wulf-Rheidt, **»Den Sternen und dem Himmel würdig. Kaiserliche Palastbauten in Rom und Trier.** 24. Trierer Winckelmannsprogramm 2012. Éditeur Harrassowitz, Wiesbaden 2014. 33 pages avec 12 figures, 8 tables.

L'auteur de cet intéressant mémoire s'intéresse au concept de palais impérial, tel qu'il a pu s'élaborer à Rome, en particulier avec la résidence palatine de Domitien, et éventuellement s'exporter à une époque plus récente, notamment en direction des capitales décentralisées de l'Empire mises en place par la Tétrarchie, et dont est retenu ici le cas privilégié de Trèves. Ulrike Wulf-Rheidt inaugure son propos par une comparaison entre ces édifices antiques et la nouvelle chancellerie fédérale de l'Allemagne, inaugurée en 2001. Elle retrouve la même rhétorique du «démésuré» et la même

suraient le gigantisme et la diversité dès qu'ils avaient pu pénétrer dans le vestibulum, comme Zanker baptise le ›no man's land‹. Et elle suppose comme lui que, pour les grandes réceptions, les dimensions de la cenatio Iovis, décrite par Stace pourtant comme une salle énorme, étaient insuffisantes, ce qui obligeait de recourir à d'autres espaces, comme l'Aula Regia ou des salles à manger de la partie du palais que la recherche ancienne a eu le tort de considérer, selon elle, comme réservée à la seule vie privée de l'empereur et de ses intimes, comme les triclinia de plan octogonale accessibles par le ›péristyle caché‹ (›versenktes Peristyl‹), ou même l'îlot situé au centre du bassin circonscrit par ce péristyle. L'empereur se serait ainsi promené d'un espace à l'autre pour visiter ses invités au cours des grandes réceptions, mais on peut se demander toutefois, me semble-t-il, si ces espaces de banquet n'étaient pas hiérarchisés en fonction de la qualité des convives et du degré d'intimité dont ils pouvaient se prévaloir avec le maître des lieux. Sur la zone dénommée Domus Severiana, l'Auteure insiste sur ses aménagements antérieurs aux Sévères, avec, semble-t-il, l'aménagement d'un vaste bassin et l'ouverture d'une perspective qui conduisait le regard des invités admis dans cet espace jusqu'à la mer. S'ajoutaient, toujours à l'époque flavienne, de vastes espaces de jardins, celui qui prenait la forme d'un vaste hippodrome encadré à ses deux extrémités par des fontaines et entouré d'un portique, et celui qui occupait l'espace de la Vigna Barberini.

L'Auteure se demande ensuite si la construction d'un palais impérial à Trèves à partir de la fin du troisième siècle, à l'initiative de l'Auguste Maximien ou du César Constance Chlore, a pu subir l'influence du Palatin, tel qu'il avait évolué jusqu'à cette période. Certes, les espaces les plus impressionnants, comme l'Aula Regia ou la cenatio Iovis, observe-t-elle, avaient conservé leur prééminence. Une initiative de Trajan a renforcé la scénographie du côté du Circus Maximus, puisque désormais un pont reliait directement le palais au Pulvinar du cirque, qui était traditionnellement le réceptacle des effigies divines qui étaient portées en procession avant les spectacles, mais qui servait aussi de loge impériale. L'Auteure rappelle les transformations bien connues du Palatin à l'époque sévérienne: le temple d'Elagabal dans l'espace de la Vigna Barberini, la fontaine monumentale du Septizodium, les grands thermes dans la zone de la Domus Severiana, avec une façade imposante en direction du Circus Maximus, dont l'animation architecturale rappelle à l'Auteure la ›Palastaula‹ de Trèves (comparaison qu'illustre sa planche I 1–2).

Elle insiste sur le fait que les espaces de réception de l'Antiquité tardive étaient clos et impérativement orientés en direction de l'abside qui concluait la perspective longitudinale et qui servait de réceptacle à l'empereur dans le cas, par exemple, de la ›Palastaula‹ de Trèves. A cet égard, il semble qu'un édifice aussi célèbre que l'Aula Regia du Palatin n'ait pas fonctionné comme modèle à cette époque. Mais l'Auteure

suppose que le modèle serait plutôt à rechercher du côté de la cenatio Iovis, elle aussi orientée vers une abside qui devait recevoir l'empereur, même si le dispositif des fenêtres latérales s'ouvrant à hauteur d'homme sur la vision de fontaines à ciel ouvert contraste fortement avec la hauteur inaccessible des fenêtres de la ›Palastaula‹. J'ajouterais à ce que dit l'Auteure que l'aménagement des fenêtres latérales de la cenatio Iovis est un héritage direct d'un type d'espace que Vitruve désigne du nom d'œcus Cyzicenus (6, 3, 10), en continuité donc avec l'architecture résidentielle la plus luxueuse du monde hellénistique. L'Auteure observe que le lien entre le palais et le cirque est une donnée constante de la fin de l'Antiquité, exprimée par la formule du ›Tetrarchentypus‹. J'observe toutefois que ce lien a été noué dès le début du principat, par Auguste lui-même, qui a dédié un obélisque venu d'Égypte au Soleil sur la spina du Circus Maximus (Plin. nat. 35, 70–71; CIL VI 701), tandis que le temple d'Apollon, situé juste au-dessus du cirque, était surmonté d'un quadrigue du Soleil (Prop. 2, 31, 11). Ce dispositif avait été imité dans les provinces, avec le lien entre le sanctuaire de culte impérial et le cirque (Tarragone, Ankara, v. H. Hänlein-Schäfer, *Veneratio Augusti. Eine Studie zu den Tempeln des ersten römischen Kaisers* [Rome 1985]). L'Auteure essaie d'argumenter l'éventuelle identification, sinon du cirque, du moins de la loge impériale, mais il ne semble pas que le problème sorte clarifié de cette argumentation. L'existence du cirque semble attestée à Trèves dès le deuxième siècle, ainsi que l'avait supposé Wilhelm von Massow en s'appuyant sur les mosaïques représentant les courses du cirque. On connaît même à Trèves des lampes d'un type exceptionnel représentant des conducteurs de chars tenant des lampes (K. Goethert, *Römische Lampen und Leuchter* [Trèves 1997] 138–144; id. in: A. Demandt / J. Engemann (éd.), *Konstantin der Große. Exposition Trèves* [Mayence 2002] 344–350). Mais où était situé le cirque? L'Auteure propose la zone correspondant, dans l'urbanisme actuel de Trèves, à la Weimarer Allee longée par la Ostallee et aux constructions qui les bordent à l'Est, en allant au Nord jusqu'au croisement entre Ostallee et Gartenfeldstraße, et au Sud-Est jusqu'au chemin de fer. Mais cette zone était-elle vide de constructions dans l'Antiquité pour qu'on puisse ainsi y localiser le cirque? J'observe que ce n'était de toute façon pas le cas pour le croisement entre l'Ostallee et la Hermesstraße (P. Hoffmann / J. Hupe / K. Goethert, *Katalog der römischen Mosaiken aus Trier und dem Umland* [Trèves et Mayence 1999] 144 no. 109 pl. 74, 9). En bonne méthode, il conviendrait de comparer la zone ici proposée et celle qu'avait retenue Massow, et de retenir un certain nombre de critères (structures construites convenant sans ambiguïté à un cirque, vide archéologique pour la piste, structure géologique du terrain), en tenant compte des dernières recherches sur le terrain, comme celles de Joachim Hupe (*Trierer Zeitschr.* 75/76, 2012/13, 424 s.).

La situation n'est pas plus claire pour les ›Kaiserthermen‹ de Trèves, qui, selon l'Auteure, étaient en réalité les thermes du palais impérial. Elle se réfère ici au modèle du Palatin, encore bien vivant à l'époque tétrarchique, puisque Maxence entreprit d'en élargir encore les constructions. Les thermes du palais de Trèves auraient été conçus, selon l'Auteure, sur le modèle explicite du Palatin dans un esprit de rivalité et pour affirmer les ambitions de Constantin et de son père au premier rang de l'Empire. Mais s'agissait-il bien des thermes du palais, en direction duquel ils n'offrent pas d'entrée appropriée, alors que l'entrée monumentale des ›Kaiserthermen‹ est dirigée en direction du forum ?

Le palais de Trèves comportait-il, à l'image du Palatin des Sévères, un sanctuaire d'une divinité protectrice situé à proximité d'une esplanade où l'empereur pouvait se montrer à un groupe de visiteurs réunis sur une esplanade? L'Auteure établit une comparaison avec les deux temples de la résidence palatiale de Gallère à Felix Romuliana, pour, selon sa méthode, établir une sorte de modèle issu du Palatin et transposé dans tous les palais de la Tétrarchie. Mais là encore, les certitudes font défaut en l'absence d'indices archéologiques suffisamment convaincants.

L'Auteure conclut son propos en procédant à une estimation large des dimensions de la résidence palatiale de Trèves, tout en discutant de l'appartenance à cet espace de divers monuments (la Villa Urbana, terme inapproprié, puisque les résidences urbaines étaient désignées du terme de domus, où ont été découvertes les fameuses peintures de plafond, et qui a été hypothétiquement identifiée à la résidence d'Hélène, mère de Constantin, ou encore la basilique constantinienne). En annexant les édifices hypothétiquement rattachés au palais, l'Auteure aboutit à une surface de plus que vingt hectares, qui surpasserait celle de la résidence impériale du Palatin à l'époque de Constantin. Elle insiste pour conclure sur le rôle idéologique joué par cette entreprise, qui ne pouvait que rester inachevée!, dans la candidature au sommet de l'Empire de Constantin.

Les indications sur la provenance des restitutions graphiques ou par ordinateur des figures et des planches sont groupées à la page 33. Il s'agit en général de photographies de l'Auteure ou de restitutions graphiques ou infographiques dues à des architectes de l'Institut Archéologique Allemand. Le mémoire de l'Auteure défend une thèse précise, on l'a vu. Malheureusement, les indices archéologiques sont parfois très insuffisants pour cautionner cette thèse. Les restitutions tridimensionnelles offrent une sorte d'illustration virtuelle de la thèse, mais ne remplacent pas les données de terrain. Peut-être aurait-il été utile de se référer plus souvent aux transpositions des modèles romains qui ont inspiré la construction de Constantinople (voir J.-P. Sodini in: A. Guillou / J. Durand [éd.], Byzance et les images [Paris 1994] 42–94), et qui auraient pu peut-être éclairer la situation de Trèves. En tout cas, et il faut l'en féliciter, Ulrike Wulf-Rheidt a lancé une

discussion sur la pérennité du modèle du Palatin, qui devrait féconder la réflexion, non seulement sur Trèves, mais en général sur tous les centres de pouvoir qui se sont réclamés du nom romain jusqu'au moment où le temps a eu raison des palais des Césars.

Paris

Gilles Sauron